



Parlement jurassien
Groupe PDC-JDC

Question écrite No : 2808

Sécurité sanitaire jurassienne : un système fragilisé et en danger

« La sécurité sanitaire traite de la sécurité et de la gestion du risque concernant la santé. C'est un enjeu d'intérêt public et général qui mobilise d'importants moyens humains et financiers. » *définition Wikipédia*

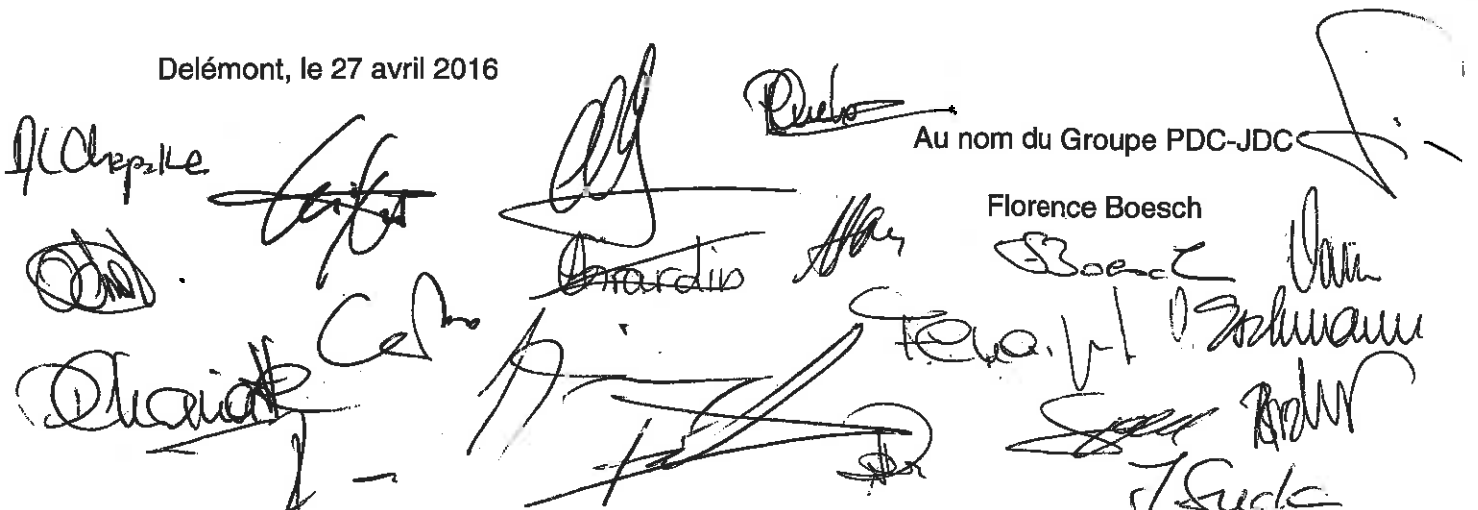
Dans le Jura, notre sécurité sanitaire est également définie par la façon dont nous sommes organisés et équipés pour faire face aux situations d'urgence médicale. La population compte particulièrement sur les équipes d'ambulance pour intervenir dans les cinq situations pour lesquelles la survie de la personne dépend directement de la rapidité d'arrivée et de prise en charge sur place : arrêt cardiaque, infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral (AVC), difficulté respiratoire majeure (dyspnée), polytraumatisme.

Or, depuis quelques années et plus spécifiquement le printemps 2015, le service jurassien de sauvetage, ou service ambulancier, subit une fragilisation progressive, voire dangereuse pour notre sécurité sanitaire. En effet, de nombreuses missions secondaires comme les transports de patients, d'un site jurassien à un autre, mais également de l'hôpital du Jura vers d'autres centres hospitaliers, Bâle, Berne, Lausanne par exemple, sont confiées à des équipes formées spécialement pour sauver des vies. Souvent et pendant de nombreuses heures, les ambulancières/ers sont donc indisponibles de même que le véhicule équipé pour le sauvetage.

Dès lors, le Gouvernement jurassien est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1) Quelles sont les priorités et les limites actuelles fixées pour la sécurité sanitaire dans notre canton ?
- 2) Comment, avec l'organisation actuelle, le service ambulancier peut-il répondre aux exigences des directives IAS pour la reconnaissance des services de sauvetage ?
- 3) Les trois districts jurassiens sont-ils à égalité au niveau de la sécurité sanitaire ?
- 4) Quel est l'organe décisionnel pour les questions de sécurité sanitaire ?
- 5) Le Gouvernement jurassien est-il régulièrement informé des décisions prises au niveau de la sécurité sanitaire ?

Delémont, le 27 avril 2016


Au nom du Groupe PDC-JDC
Florence Boesch